

Travaux en hauteur : vérification des équipements de protection individuelle (E.P.I)

Objectifs

- Connaître la réglementation et les différents moyens de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- Être capable de détecter les critères de réforme lors du contrôle périodique.
- Être capable de tenir un registre de sécurité.

Contenu

- Cadre législatif, réglementaire et normatif.
- Risques spécifiques aux travaux en hauteur.
- Étude de normes.
- Méthodologie de vérification.
- Points de vérification.
- Mise en place d'une fiche de suivi.
- Enregistrement sur registre de sécurité.

Pré-requis

Tout public acteur de la sécurité en hauteur

Publics

Tout public

Validation

Attestation de fin de formation

Modalités d'évaluation

Dispositif d'appréciation des résultats prévu par le Greta

Services valideurs

Le Greta remet une attestation de formation
Le Greta délivre une attestation des acquis

Tarif

Consulter le Greta

Durée Indicative

21 heures

Contacts

GRETA ARDÈCHE DRÔME

GRETA ARDÈCHE DRÔME

37-39 Rue Barthélemy de Laffemas - BP 26

26901 VALENCE Cedex1

Tél : 0475823790

Courriel : contact@greta-ardechedrome.fr

Mise à jour le 3 Février 2025